

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 8 juin 2020 à 18 h 00, à l'Espace James Chambaud, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE,

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX-MORA, MOUSIS, HORROD, VILLEDIEU, DALEAS, GERMAIN, SIMON, DO COUTO, PANSIER-SOUCAZE, ARBERET, SARTHOU, BIASON, ZINT, BLEAU, CHAGOT, MESSEGUE, BLANC, GUIET, LEPREUX, RODRIGUEZ, CATALOGNE, POIREL, TRILLAUD, BELLOCQ, MIEYAA, MAZILIE, BOURDET, GARCIA, FOUQUET (arrivé à 18 h 20) BENETEAU, MOLINA, BONNET.

Secrétaire de séance : Karine RODRIGUEZ

Communication des décisions prises par monsieur le Maire en vertu de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020

Pas d'observation.

1- Création de commissions municipales permanentes

Monsieur le Maire propose de créer les neuf commissions municipales suivantes : Finances ; Travaux et Aménagements de proximité ; Enfance et Jeunesse ; Sport-Santé ; Action sociale, Emploi et Inclusion numérique ; Environnement et Biodiversité ; Culture-Animations-Jumelage ; Vie associative et Grands événements ; Urbanisme.

Adopté à l'unanimité des votants.

2- Élection des membres des commissions municipales

Commission Finances: Mesdames, Messieurs Thieux-Mora, Mousis, Horrod, Villedieu, Daléas, Germain, Simon, Do Couto, Pansier-Soucaze, Arberet, Mességué, Poirel, Guiet, Blanc, Lepreux, Bourdet, Fouquet, Bonnet.

Commission Travaux et Aménagements de proximité: Mesdames, Messieurs Mousis, Horrod, Do Couto, Guiet, Pansier-Soucaze, Arberet, Bellocq, Lepreux, Biason, Sarthou, Garcia, Bonnet.

Commission Enfance et Jeunesse : Mesdames, Messieurs Horrod, Thieux-Mora, Catalogne, Mazilié, Blanc, Simon, Germain, Poirel, Zint, Mieyaa, Bonnet, Beneteau.

Commission Sport-Santé: Mesdames, Messieurs Villedieu, Biason, Sarthou, Rodriguez, Mességué, Guiet, Do Couto, Trillaud, Mieyaa, Germain, Bourdet, Fouquet.

Commission Action Sociale, Emploi et Inclusion numérique: Mesdames, Messieurs Daléas, Rodriguez, Mazilié, Mességué, Trillaud, Horrod, Bleau, Catalogne, Simon, Poirel, Molina, Beneteau.

Commission Environnement et Biodiversité: Mesdames, Messieurs Germain, Horrod, Blanc, Bellocq, Chagot, Mieyaa, Mazilié, Mousis, Arberet, Biason, Bourdet, Fouquet.

Commission Culture, Animations, Jumelage: Mesdames, Messieurs Simon, Thieux-Mora, Villedieu, Horrod, Chagot, Trillaud, Catalogne, Bleau, Zint, Guiet, Bourdet, Garcia.

Commission Vie associative et Grands événements: Mesdames, Messieurs Do Couto, Guiet, Lepreux, Biason, Trillaud, Germain, Mességué, Simon, Mazilié, Horrod, Garcia, Molina.

Commission Urbanisme: Mesdames, Messieurs Pansier-Soucaze, Bellocq, Lepreux, Blanc, Mousis, Sarthou, Rodriguez, Do Couto, Mieyaa, Simon, Fouquet, Beneteau.

Adopté à l'unanimité.

3- Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le maire indique que cette commission comprend cinq conseillers municipaux titulaires et cinq suppléants élus à l'issue d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage. Il rajoute que le scrutin est secret et que les listes candidates peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Deux listes sont en lice.

Liste A :

Titulaires : Mesdames, Messieurs Thieux-Mora, Mousis, Arberet, Horrod

Suppléant : Mesdames, Messieurs Daleas, Simon, Do Couto, Biason

Liste B :

Titulaire : Monsieur Bourdet

Suppléant : Monsieur Bonnet

Il est procédé au vote. Madame MAZILIÉ et Madame MOLINA sont désignées pour procéder au dépouillement.

Nombre de votants : 32 (monsieur CATALOGNE ne participe pas au vote car en visio-conférence).

Nombre de bulletins liste A : 26

Nombre de bulletins liste B : 6

En conséquence, selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les élus municipaux siégeant à la commission d'appel d'offres, en sus de Monsieur le Maire, sont :

Titulaires : Mesdames, Messieurs Thieux-Mora, Mousis, Arberet, Horrod, Bourdet.

Suppléants : Mesdames, Messieurs Daleas, Simon, Do Couto, Biason, Bonnet

4- Élection des membres de la commission de délégation de service public

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Sont élus :

Titulaires : Mesdames, Messieurs Germain, Chagot, Rodriguez, Simon, Bourdet

Suppléants : Mesdames, Messieurs Lepreux, Mousis, Bleau, Catalogne, Bonnet.

5- Élection des délégués au conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire propose de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (5 membres conseillers élus et 5 membres non élus).

Concernant les 5 conseillers municipaux, Monsieur le Maire explique qu'ils sont désignés au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage. Il précise que les listes candidates peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Deux listes sont présentées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Mesdames Daleas, Zint, Bleau, Mazilié, Molina sont élues au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

6- Élection des membres de la commission consultative des services publics locaux

Sont désignés à l'unanimité Messieurs Chagot, Mousis, Germain, Bourdet comme membres élus de la commission consultative sur les services publics locaux.

7- Élection des membres de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Monsieur le maire indique que cette commission est obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants et qu'elle fait toute proposition utile pour améliorer la mise en accessibilité des bâtiments publics, de la voirie publique, des espaces publics et des transports publics.

Présidée par Monsieur le maire, cette commission est composée de 5 conseillers municipaux et de 5 membres d'associations représentant les personnes handicapées.

Sont désignés à l'unanimité Mesdames Rodriguez, Poirel, Mazilié, Bleau, Molina comme membres élues de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

8- Élection des délégués au Syndicat d'énergie des Pyrénées Atlantiques

Sont désignés à l'unanimité délégués titulaires messieurs Germain, Blanc, Fouquet et suppléants, Messieurs Mousis, Lepreux, Bourdet.

9- Élection des délégués au Syndicat Intercommunal de soins infirmiers à domicile « Lo Baniu »

A l'unanimité, sont désignés :

- délégués titulaires : Mesdames Daleas, Zint, Bleau, Poirel, Trillaud, Messegué, Molina
- délégués suppléants : Mesdames Rodriguez, Thieux, Horrod.

10- Élection du délégué au Groupement d'intérêt public de développement social urbain de l'agglomération de Pau

Monsieur le maire expose qu'il convient de désigner le délégué lonsois et son suppléant aux instances délibérantes du Groupement d'intérêt public de développement social urbain de l'agglomération de Pau (GIP-DSU). Il rappelle que cette structure a pour objet de définir le cadre de mise en œuvre des politiques en faveur des habitants de « quartiers en difficulté » au sens de la Politique de la ville ; il précise que les champs d'intervention du GIP-DSU sont notamment la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération paloise.

Il propose de désigner Madame Daleas, déléguée lonsoise au Groupement d'intérêt public de développement social urbain de l'agglomération de Pau et Madame Thieux-Mora, sa suppléante.

Adopté à l'unanimité.

11- Élection du délégué à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale des Communes de la SEPA

A l'unanimité, monsieur le Maire est désigné délégué lonsois à l'assemblée générale de la SEPA et à l'assemblée spéciale des communes de la SEPA.

12- Élection des délégués à l'Office Municipal des Sports

Sont désignés à l'unanimité Mesdames, Messieurs BIASON, Guiet, Blanc, Do Couto, Messegué, Bourdet comme délégués du conseil municipal à l'Office Municipal des Sports.

13- Élection des délégués au Comité de Jumelage Lons-Santona

Sont désignés à l'unanimité comme délégués titulaires Mesdames, Messieurs Simon, Villedieu, Horrod et comme délégués suppléants: Mesdames, Messieurs Poirel, Thieux, Germain.

14- Désignation d'un conseiller municipal délégué au handicap, à l'accessibilité et à la sécurité des Établissements recevant du public

Monsieur le Maire propose de désigner un conseiller municipal chargé spécifiquement de la question du Handicap sur la commune mais aussi du suivi des procédures relatives à l'accessibilité et la sécurité des Établissements Recevant du Public (privés et publics) de Lons. Il propose de désigner Madame RODRIGUEZ.

Madame MOLINA se félicite de cette initiative en faveur du handicap et indique qu'elle était aussi prévue dans le programme de la liste « alternative lonsoise »; elle indique avoir hâte de voir comment sera gérée cette problématique.

Adopté à l'unanimité.

15- Désignation d'un conseiller municipal délégué aux relations avec l'OMS

Monsieur le Maire propose de désigner un conseiller municipal chargé spécifiquement de nourrir et coordonner les relations de la commune avec l'Office municipal des sports qui est un partenaire important de la commune. Il propose de désigner Madame BIASON.

Adopté à l'unanimité.

16- Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune est invitée par le ministère de la Défense à désigner un « correspondant Défense » dont le rôle est de sensibiliser les citoyens aux questions de Défense, et ce, notamment dans le cadre des actions d'informations mises en place par le Ministère et sa délégation militaire départementale. Monsieur le Maire propose de désigner un correspondant défense et propose Monsieur BLANC.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur FOUQUET souhaite connaître la raison pour laquelle ne sont pas désignés les représentants lonsois au syndicat mixte de l'eau potable.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient à la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées de désigner les représentants à ce syndicat depuis le 1^{er} janvier 2020, et ce en lieu et place de ses communes membres concernées.

17- Désignation d'un adjoint chargé de représenter la commune dans les actes en la forme administrative

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Thieux-Mora comme adjointe chargée de représenter la commune dans ce type d'acte.

Adopté à l'unanimité.

18- Délégations du conseil municipal au Maire

Adopté à l'unanimité.

19- Indemnités de fonction des élus du conseil municipal

Monsieur le Maire propose les différentes indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

Monsieur BOURDET note que ce sont les mêmes taux qu'en 2014. Il regrette l'écart très important entre le taux de monsieur le Maire (64,80%) et celui des conseillers municipaux (1,56 %) et propose que ce dernier soit porté à 2,5 % ou 3%.

Après avoir rappelé qu'aucun texte n'impose l'octroi d'indemnités à l'ensemble des élus du conseil municipal, monsieur le Maire maintient sa proposition de reconduire les mêmes taux que lors du précédent mandat.

27 voix pour – 6 voix contre (Mesdames, messieurs BOURDET, GARCIA, FOUQUET, BENETEAU, MOLINA, BONNET)

20- Non majoration des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2015, Lons est la commune siège du bureau centralisateur du canton « Lescar, Gave et Terres du Pont-Long ». Monsieur le Maire expose que les conseils municipaux des communes sièges de bureau centralisateur peuvent voter une majoration des indemnités de fonction des élus municipaux.

Dans le contexte national actuel de contribution nécessaire des collectivités territoriales à la maîtrise de la dépense publique, monsieur le Maire propose de ne pas utiliser cette possibilité de majoration.

Adopté à l'unanimité.

21- Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

Madame GARCIA souhaite des précisions sur les missions de ce collaborateur et demande à obtenir communication de sa fiche de poste. Elle souhaite aussi comprendre la raison pour laquelle il existe une différence de traitement avec celui octroyé lors du précédent recrutement en 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il n'existe pas de fiche de poste type pour cet emploi de collaborateur ; après avoir rappelé que ce poste est intimement lié au maire, il énumère un certain nombre de missions (relations avec certains administrés, organisation de rendez-vous, suivi de dossiers, ...). Quant à sa rémunération, Monsieur le Maire explique l'écart avec 2016 par l'évolution de la situation administrative de l'intéressé (admission à la retraite).

Adopté à l'unanimité.

22- Création de 50 emplois saisonniers pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Adopté à l'unanimité.

23- Remboursement partiel de frais d'inscription à l'école de musique

Monsieur le Maire rappelle que certains enseignements et activités de l'école de musique n'ont pas été assurés depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19. Il propose en conséquence un remboursement partiel des familles concernées.

Monsieur BOURDET demande si d'autres activités sont concernées par ce type de remboursement.

Monsieur le Maire répond que non ; il cite l'exemple de la piscine avec la prorogation de la validité des cartes d'abonnement ou de l'école de théâtre pour lequel il a été assuré une continuité pédagogique ; en ce qui concerne les spectacles de la saison culturelle, il est indiqué qu'ils sont reportés mais que les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un remboursement.

Adopté à l'unanimité.

24- Remise gracieuse sur les loyers professionnels et les redevances d'occupation temporaire du domaine public

Monsieur BOURDET constate que les activités sportives du Complex'club n'ont pas encore repris et demande en conséquence s'il est envisagé de reconduire cette remise gracieuse les mois prochains.

Monsieur le Maire répond que cela s'étudiera précisément.

Adopté à l'unanimité.

25- Décision modificative n°1 au budget général

Afin d'ajuster quelques dépenses et recettes par rapport au budget prévisionnel voté en mars, monsieur le Maire annonce qu'il convient de procéder à une décision modificative.

Adopté à l'unanimité.

26- Taxe locale sur la publicité extérieure 2021

Monsieur le Maire propose de geler en 2021 les taux de taxes sur les enseignes, pré-enseignes et dispositifs publicitaires.

Adopté à l'unanimité.

27- Droit d'expression des élus municipaux

Monsieur le Maire annonce qu'il convient de fixer les règles relatives au droit d'expression des conseillers municipaux dans les supports d'information de la commune et notamment dans la perspective de l'édition du prochain magazine Parlons.

Monsieur BOURDET demande pourquoi il est désormais interdit de diffuser des illustrations et photos.

Monsieur le Maire indique que ces insertions de visuels compliquent le respect de la proportionnalité des expressions de chacun des groupes.

Adopté à l'unanimité.

28- Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de la piscine durant l'été 2020 dans le contexte du COVID-19

Monsieur le Maire propose certaines modifications temporaires dans le cadre du fonctionnement de la piscine Aqualons et des ALSH lonsois durant cet été, suite à la crise sanitaire et sous réserve du maintien par l'État des protocoles sanitaires à respecter.

Madame BENETEAU demande s'il n'aurait pas été possible de proposer des activités sportives et culturelles en complément de l'école durant ce mois de juin. Elle indique que cela aurait permis de faciliter la vie des familles qui ont souvent bien du mal à concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle fait remarquer que cela a été pratiqué dans certaines communes et demande la raison pour laquelle à Lons cela n'a pas été mis en place.

Monsieur le Maire indique que toutes les classes de Lons ont rouvert, ce qui représente chaque semaine plus de 43 groupes d'enfants ; il explique que le protocole sanitaire est très lourd et contraint fortement les possibilités de déplacements et d'activité des enfants, avec notamment une stricte étanchéité des groupes. Dans ce contexte, monsieur le Maire annonce que la commune ne dispose pas des locaux et personnels suffisants pour proposer des activités complémentaires aux nombreux enfants scolarisés. Il ajoute que les situations sont très différentes d'une commune à l'autre.

Adopté à l'unanimité.

29- Ateliers jeunes en juin 2020

Monsieur le Maire précise qu'un prochain atelier-jeunes de peinture au centre social va être organisé du 29 juin au 3 juillet prochain. Il souligne que chacun d'eux se verra attribuer une bourse de 90€, dont la moitié de cette somme sera remboursée à la commune par le Groupement Intérêt Public – Développement Social et Urbain (GIP-DSU).

Monsieur BOURDET demande si d'autres ateliers-jeunes seront constitués cette année.

Monsieur le Maire précise que deux ateliers-jeunes sont à ce jour prévus : fin août et aux vacances d'automne.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19 heures 10.
